
SGAMI

28, Rue de la Pilate

35207 RENNES CEDEX 2



REMPLACEMENT DE LA PORTE DU HANGAR DE LA SAG DE
TOURS

Section Aérienne Gendarmerie 50, Rue de l'aéroport -
37100 TOURS

CCTP

Lot N°03 PORTE SECTIONNELLE

Maitre d'œuvre : SARL CALLIET

Tel : 02 38 93 20 55 Portable : 06 08 48 33 43 Email : maximedaubry@orange.fr

Sommaire

03-1 TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES	2
03-1 1 Désignation	2
03-2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	2
03-2 1 Qualité et mise en œuvre	2
03-2 2 Prise de possession des lieux	2
03-2 3 Exécution	3
03-2 4 Revêtement définitif des ouvrages	3
03-2 5 Protections	3
03-2 6 Scellements et calfeutrements	3
03-2 7 Sécurité	3
03-2 8 Sécurité	3
03-2 9 Coordination	3
03-2 10 Nota	3
03-2 11 IMPORTANT	3
03-3 ORGANISATION DE CHANTIER	4
03-3-1 Mesures d'organisation générale du chantier	4
03-3-1 1 Voir les Généralités et PGC-SPS.	4
03-3-2 La gestion des déchets	4
03-3-2 1 Voir les Généralités et PGC-SPS.	4
03-3-3 Compte prorata	4
03-3-3 1 Néant	4
03-3-4 Plans de récolement	4
03-3-4 1 En 2 exemplaires sur tirage et 1 exemplaires sur CD-ROM	4
03-4 PORTE A EMPILEMENT	4
03-4-1 Porte à empilement vertical	4
03-4-1 1 De type MEGADOOR VL3190 ou équivalent	4

03-1 TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES

03-1 1

Désignation

Les travaux du présent lot concernent :
L'organisation de chantier.
La porte sectionnelle

Observations

Voir les Généralités.
Voir le PGC-SPS.
Voir le CCAG et le CCAP éventuel
Voir le rapport initial du Bureau de Contrôle éventuel.

03-2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

03-2 1

Qualité et mise en œuvre

Tous les travaux du présent lot devront être réalisés suivant les prescriptions des DTU et leurs annexes des normes Françaises et Européennes s'y rapportant, du fabricant, des recommandations du Bureau de Contrôle et du Maître d'Œuvre.

DTU

Applicables aux ouvrages du présent lot.
DTU 34.1

Normes

Applicables aux ouvrages du présent lot.
NF 13241-1/NF 12604/ NF 12453/ NF 12204-1 et non limité aux normes citées

Cahier du CSTB

Applicables aux ouvrages du présent lot.

Règles professionnelles

Applicables aux ouvrages du présent lot.

L'entrepreneur est réputé avoir pris pleine connaissance de l'ensemble du dossier de consultation susceptible de le renseigner sur les travaux de ce lot.

Dans ces conditions, l'entrepreneur ne pourra en aucune manière réclamer des plus-values ou des

modifications à son offre en cas de contradiction ou d'omission.

L'offre étant réputée forfaitaire et destinée à remettre au Maître d'Ouvrage un produit fini en état de fonctionnement.

En conséquence, toutes pièces ou définitions de prestations non ou mal définies sont réputées être comprises pour garantir un parfait usage.

03-2 2

Prise de possession des lieux

L'entrepreneur prendra le terrain dans l'état où il se trouve au moment de l'appel d'offres.

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur devra se rendre sur place pour apprécier sous sa responsabilité les difficultés de réalisation du projet. Une visite du site devra être faite pour vérifier l'exactitude des plans de l'état actuel ou les manques de renseignements.

L'entrepreneur ne pourra arguer de manque de renseignements pour demander une plus value sur son forfait quant à l'exécution des travaux qui seraient imparfaitement décrits ou omis dans le présent CCTP.

03-2 3

Exécution

L'entrepreneur du présent lot sera tenue d'établir obligatoirement des plans de détails d'exécution à grande échelle qui seront soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre et du bureau de contrôle avant la fabrication. Les certificats d'essais par organisme agréé sont à fournir.

L'entrepreneur devra avant toute exécution de travaux, vérifier toutes les côtes des ouvertures du lot charpente métallique.

L'Entrepreneur exécutera avec les lots gros œuvre et Charpente métallique une réception après mise en place des supports.

L'entrepreneur devra avant toute exécution de travaux, s'assurer de la possibilité de réalisation correcte de ses ouvrages en conformité des prévisions, signaler au Maître d'œuvre tout empêchement.

L'entrepreneur restera seul responsable des conséquences d'erreurs qu'il n'aurait pas signalées en temps utile.

L'Entrepreneur doit toutes les protections nécessaires de ses ouvrages jusqu'à réception.

Contrôle et essais physiques et mécaniques suivant les conditions et instructions des normes en vigueur sont réputés inclus dans le forfait du présent lot.

03-2 4

Revêtement définitif des ouvrages

Suivant les prescriptions particulières des ouvrages.

Lorsqu'il est prévu un revêtement définitif celui-ci sera appliqué lorsque l'ouvrage aura été façonné et positionné à son emplacement et reçu l'accord du Maître d'Œuvre. Il ne sera pas accepté de raccord après application du revêtement définitif (garantie décennale).

03-2 5

Protections

Les ouvrages livrés finis devront être efficacement protégés après pose contre les chocs, les rayures, etc....Ces protections sont soumises à la surveillance de l'entrepreneur et refaites si nécessaires. Avant réception, ces protections seront déposées et les ouvrages nettoyés.

03-2 6

Scellements et calfeutrements

Les scellements et fixations seront à la charge de la présente entreprise.

03-2 7

Sécurité

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre, tous les échafaudages, moyens de levage et les protections nécessaires, pour assurer la sécurité de son personnel et d'autrui pendant toute la durée de l'exécution des travaux décrits dans le CCTP.

03-2 8

Sécurité

Hors raccordement au réseau électrique et l'installation des interrupteurs de sécurité

Hors travaux de percements dans l'encadrement pour fixer la porte (travaux réalisés en usine par le charpentier)

Hors confinement de la zone de travail avec l'atelier, néanmoins l'entreprise se doit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas entraver le bon fonctionnement du service.

03-2 9

Coordination

La présente entreprise devra assurer la coordination avec les autres corps d'état.

03-2 10

Nota

Journalièrement, l'entreprise devra le nettoyage des locaux dans lesquels ils ont travaillés.

Avant de passer commandes des matériaux et du matériel pour réaliser ses travaux, l'entrepreneur devra se faire confirmer par la Maîtrise d'Œuvre, les références des prescriptions indiquées dans le CCTP.

03-2 11

IMPORTANT

Les travaux seront réalisés en site occupé.

Les cadres de bordereaux par corps d'état fourni en annexe est un concentré du C.C.T.P., sur lequel

...Suite de "03-2 11 IMPORTANT..."

l'entreprise devra impérativement répondre et fournir en annexe un devis détaillé.

Une demande de branchement en Eau est prévue et devra être installée dans le cadre de l'installation de chantier due par le lot n° 01 GROS OEUVRE

03-3 ORGANISATION DE CHANTIER

03-3-1 Mesures d'organisation générale du chantier

03-3-1 1 Voir les Généralités et PGC-SPS.

Compte tenu que les travaux se font en site occupé, l'entreprise devra préalablement faire valider le personnel auprès du service exploitant pour autorisation d'intervention sur site.
Toute demande d'intervention de travaux devra se faire 72 heures avant intervention.
il devra avoir une bonne réactivité pour ces informations en cas de modifications des programmes ou imprévus.

03-3-2 La gestion des déchets

03-3-2 1 Voir les Généralités et PGC-SPS.

03-3-3 Compte prorata

03-3-3 1 Néant

03-3-4 Plans de récolement

03-3-4 1 En 2 exemplaires sur tirage et 1 exemplaires sur CD-ROM

De tous les détails d'exécution.
Des fiches techniques du matériel installé.
Des Avis techniques.
Des Dossiers d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage.

03-4 PORTE A EMPILEMENT

03-4-1 Porte à empilement vertical

03-4-1 1 De type MEGADOOR VL3190 ou équivalent

Fourniture et pose d'une porte à empilement vertical
Dimension 16,35 m x 4,52 m hauteur libre
Coloris au choix du maître d'œuvre
La porte devra répondre aux normes en vigueur
Compris transport et déchargement sur site
OU modèle équivalent répondant a minima aux caractéristiques décrite.

Comprenant:

- Performance thermique renforcé
- Deux toiles de polyester résistance au feu M2 compris protections aux UV
- 1 rangée de hublots à hauteur d'homme et 1 rangée de hublots en partie haute pour laisser entrer la lumière naturelle compris protection aux UV
- Rigidifiée par des profilés horizontaux extrudés en aluminium (raidisseurs).
- Rails latéraux de guidage
- Moteurs de levage débrayables, équipés d'une manivelle de secours ou tout autre moyen de relevage par outils approprié.

...Suite de "03-4-1 1 De type MEGADOOR VL3190 ou équivalent..."

- Relevage motorisé du tablier par l'intermédiaire de câbles répartis sur toute la longueur de la poutre inférieure.
- Système de sécurité antichute avec possibilité d'ouverture en mode forcé après déclenchement
- Verrouillage automatique en position basse de la poutre inférieure
- Possibilité de remplacement de toile en cas de dommages non réparable
- La toile en polyester renforcée est liée par des profilés horizontaux extrudés en aluminium. Ces derniers assurent la fonction de renfort et le maintien de la porte dans les rails latéraux de guidage en aluminium.
- L'étanchéité devra être assurée
- Capteurs de sécurité et cellule photo électrique
- Barre palpeuse (détection d'obstacle lors de la descente)
- Feux d'avertissement
- Habillage de protection en tôle plié (capotage motorisation) démontable en partie haute pour accès à la motorisation

La porte devra être pilotée par un coffret de commande
Ouverture et fermeture par pression maintenue
Réglage des fins de course (si possible à partir du sol)

L'entreprise devra inclure dans son offre l'essai de mise en service dès la pose de celle ci afin de la rendre opérationnel

L'entreprise devra inclure dans son offre la formation à la maintenance/dépannage et informer sur:

- les besoins en consommables et pièces d'usure si nécessaire
- les opérations courante d'entretien
- la durée de vie des composants en fonction des cycles d'utilisation
- les opérations de gros entretien, protocole de démontage et remplacement
- la description des modes dégradés et les solutions pour y remédier

Asservissement groupe électrogène : prise de puissance disponible en cas de panne électrique

L'entreprise informera dans son mémoire technique sur les possibilités de contrat durant la période garantie et au-delà (maintenance, dépannage,...)

Localisation :

Localisation

. Suivant les indications des plans

. Pour la porte d'accès en file A